

NEWLOG

22 rue des Garines – ZAC de Chesnes Nord – BP 741 – 38297 Saint-Quentin-Fallavier Cedex

DE : Quentin MILLET

Le 20 juin 2025

**A : Titulaires :**

NIGRA Eric  
PACHECO Vilma  
REVEL Karim  
BERGER Eve  
BERTHELOT Eric  
LE BIHAN Angélique  
DOUDOU Bloufa  
CHAKHMA Ibrahim  
TETAZ Cindy  
NOEL Frank  
SERRE Alain

**Suppléants :**

JDNOUR Mohamed  
DUMONTEIL Valérie  
CLERC Guy  
MUSANO Marlène  
HEUZE Freddy  
BEC Séverine  
ROBERT Stéphane  
MATHEVET Guillaume  
SAHRAOUI Zaia  
CATERO Yoann  
GONZALEZ Miguel

**Djida OUDJANE RRH NEWLOG**

**Délégués syndicaux :**

NIGRA Eric (FO) – FARINA Jean-Christophe (UNSA) – ~~FABRE Catherine (CFDT)~~ – ~~CHAKHMA Ibrahim (CGT)~~

**OBJET : Réclamations individuelles et collectives du mois de ~~juin~~ novembre**

1. FO : Quelles sont les mesures que Newlog compte mettre en place cet été pour lutter contre la canicule ?
  - Mise à disposition d'eau dans les frigos
  - Distribution de brumisateurs
  - Mise à disposition d'une salle fraîche supplémentaire (Danube à partir de mercredi)
2. UNSA : Merci de nous fournir à chaque CSE (donc chaque mois), la liste exhaustive du personnel avec les Heures supplémentaires effectuées. (Nom / total mois / cumul trimestre)

Transmettre la liste exhaustive du personnel avec les heures supplémentaires effectuées constituerait une violation aux règles RGPD

3. CGT : La lumière sur zone 1 empêche de scanner les produits ce qui gêne le travail et en zone 5 est carrément dangereuses notamment pour les préparateurs qui quittent les allées de préparations vers l'allée de circulation

- De quelle lumière parle-t-on ici ? Une action DISS serait plus appropriée

4. CGT : Un forfait jour peut-il prétendre à travailler à temps partiel ? Si oui comment s'organise les heures ou journées d'absences ?

Il est précisé que les salariés pourront bénéficier de forfait jours réduits dans les conditions prévues par l'accord Groupe relatif à l'élargissement du socle conventionnel du 19 juillet 2023.

- Pour plus de détails, la question sera traitée avec le service juridique

5. CGT : La journée de Pentecôte dure 7 heures dans notre planning, mais pour la poser en RTT, une journée entière de 7h25 nous a été déduite. Cela signifie qu'un delta de 0h25 a été posé en plus. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce différentiel est appliqué, et sur quelle base juridique ou réglementaire il s'appuie ?

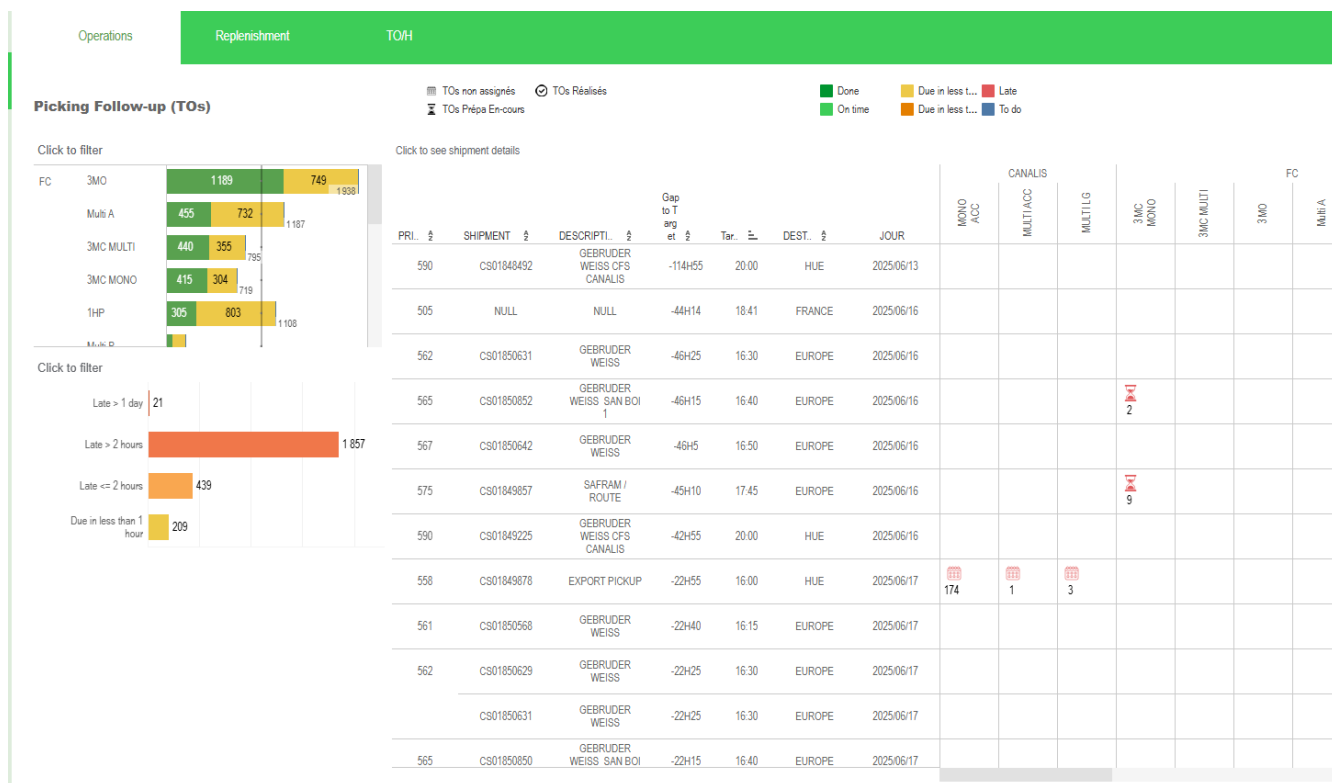
- Ci-dessous réponse du service technique paie

*C'est un JRTT Employeur qui est posé sur le lundi de pentecôte.*

*Aucune Hr Supplémentaire ou autre compensation n'ont été passées pour faire la différence avec les 7h de solidarité.*

6. CGT : Schneider Electric affirme promouvoir une culture d'entreprise fondée sur la transparence et le partage des résultats, dans le but d'impliquer pleinement les collaborateurs dans la vie économique de l'entreprise. Pourtant, nous constatons que certains pilotes retiennent volontairement des informations clés sans fournir les chiffres de la journée, ce qui va à l'encontre de cette démarche de transparence.

- Je ne sais pas de quel chiffre nous parlons, si ce sont les chiffres de charges, ils sont disponibles pour tous, sur les supervisions Tower



7. CGT : pourriez-vous nous expliquer le déclenchement et le paiement des heures supplémentaires ?

- Selon l'accord RTT :

### 5.2.9 – Heures supplémentaires

Seront rémunérées comme heures supplémentaires en cours de modulation :

- Les heures effectuées à la demande de la hiérarchie sur la stricte base du volontariat le samedi
- Les heures effectuées à la demande de la hiérarchie sur la stricte base du volontariat au delà de 7,67 heures (7h40mn) de travail effectif sur une journée.

8. CGT : le code NAF dans la fiche de paie est-il correct ? Dans quelle catégorie appartenons-nous ?

- 5210B est bien le code NAF de NEWLOG, qui correspond à l'activité « Entreposage et stockage non frigorifique »

9. CGT : Dans le cadre de l'enquête One Voice lancée par Schneider Electric, l'entreprise incite fortement les collaborateurs à y répondre. Cependant, il a été constaté que certains demandent explicitement à des salariés de formuler des réponses positives. Pouvez-vous nous expliquer quelle est la position de la direction sur ce type de pratiques, qui peuvent remettre en question la sincérité et l'indépendance de cette enquête.

- La Direction est surprise de ce type de comportement dans le cadre d'une enquête anonyme. Nous allons sensibiliser l'équipe d'encadrement à ce sujet.

10. CGT : pourriez-vous nous donner les 5 salaires les plus élevés a NEWLOG ?

- Nous ne pouvons pas communiquer ces données, il s'agit d'éléments sensibles et non alignés avec la RGPD

11. CGT : En fin, comment la production est calculée en pourcentage ?

- La production de Newlog se mesure en lignes expédiées, en euros (COGs) ou en tonnes pour ramener les évolutions de ces valeurs en % il faut les diviser par l'année de référence de votre choix.

12. CFDT : Pourquoi avoir rajouté des fonctions d'encadrement dans le poste de supervision ?

- Les fonctions encadrantes du poste de superviseur se limite au périmètre de la Conso/Pal Manu et Robot car la charge gérée par ces activités est contrôlée par le superviseur, dans le but d'efficacité et de limiter les intermédiaires nous avons confié l'encadrement aux superviseurs.

13. CFDT : Dans la BDSE, en 02/2025, sous le répertoire EXTRA, nous n'avons pas les documents présentés (nous n'avons que l'ordre du jour). Peut-on avoir les documents présentés ?



14. CFDT : Ou sont classées les Réclamations Individuelles et Collectives dans la BDSE ?

- Dans la BDSE sous répertoire Réunion CSE, la mise à jour a été faite.

15. CFDT : Quand auront nous la réponse à la question que nous avons posé en CSE d'avril 2024, soumis au CSSCT du deuxième trimestre 2024 ?

Nous remettons ce point au prochain CSSCT : jeudi 26/06.

B - Serait-il envisageable d'équiper les postes sans lumière directe naturelle de luminothérapie (environ 25 postes concernés) ?

Le CSSCT doit demander l'avis à la direction santé de Schneider Electric afin de connaître leur position et les bienfaits de la luminothérapie en entreprise.